



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 34236

Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les difficultés qu'éprouvent certains collèges à l'application des nouveaux programmes. En effet, la dotation rectorale s'avère insuffisante et ils sont dans l'impossibilité d'acheter les manuels de 3e nécessaires. Le manuel est un outil indispensable, et il est dommage que l'on soit dans l'obligation de faire des choix, notamment en 3e, classe relativement importante puisqu'elle prépare au brevet des collèges et à l'orientation en seconde. Aussi il lui demande si elle envisage de revoir la dotation rectorale en matière de manuels scolaires.

Texte de la réponse

Afin d'assurer la gratuité de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, l'Etat finance l'achat des manuels scolaires de collège. Malgré la rigueur du contexte financier, le budget voté pour les manuels scolaires est en hausse depuis 1996 pour favoriser le renouvellement des manuels résultant de la réforme des programmes mise en place sur la période 1996-1999 : + 15 % au budget 1999 par rapport au budget 1995. Ainsi, le montant des crédits destinés à l'achat des manuels : 347,637 millions de francs dans le cadre de la loi de finances 1999 devrait être reconduit à l'identique en 2000. Ces crédits sont mis à la disposition des recteurs d'académie au prorata de leurs effectifs d'élèves. Conformément à leurs compétences et en liaison avec les inspecteurs d'académie, ils en assurent la répartition entre les établissements scolaires selon des critères académiques, arrêtés notamment en fonction des priorités ministérielles. Dans ce contexte, depuis 1996, l'attention des recteurs est attirée sur le caractère prioritaire du renouvellement des livres lié à la mise en oeuvre des programmes. Malgré une gestion rigoureuse, certains établissements ont rencontré des difficultés de financement de leurs collections. Toutefois, la réforme des programmes arrive à son terme cette année avec la classe de troisième. Dans ce contexte, les crédits du budget 2000 pourront être destinés en priorité à boucler le financement de l'ensemble des collections concernées.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Parrenin](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34236

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5121

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6845